

Image not found or type unknown



Donation de ma nue propriété à mon frère

Par **bernardoni**, le **23/04/2008** à **13:31**

bonjour, je voudrais donner ma nue propriété d'un bien immobilier dont mon père à garder l'usufruit, et ce à mon frère. Comment faire, et quel est le coût des frais de donations pour mon frère. Est-ce que l'on peut procéder la donation de chez n'importe quel notaire en France ?

en vous remerciant

Cordialement,

Annie